



Procédure avec négociation  
**REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CONTEXTE DE  
L'OPERATION**

## **CANDIDATURE**

Consultation n° 20FCS008

**Direction de l'administration  
et des finances**  
Service achat/marchés

Relatif à

**Dossier suivi par :**  
Service achats/marchés

**Ligne directe :**  
01 49 77 38 30

**E- mail :**  
jean-luc.mellet@anses.fr

**Tierce Maintenance Applicative  
d'un ensemble d'applications du Médicament  
Vétérinaire du pôle « produits réglementés » (socle  
Workey) – pour l'Anses, Agence nationale du  
médicament vétérinaire.  
(TMA SIPRTP-MV)**

**Date limite de remise des candidatures :**

**30 avril 2020 à 17 :00<sup>(1)</sup>**

(1) Date susceptible de report en fonction de l'évolution de  
l'épidémie de coronavirus




**REPONSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE SUR LE PROFIL ACHETEUR.**

**Lien pour accéder à la consultation :**

[https://www.marches-  
publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=560694&  
orgAcronyme=h8j](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=560694&orgAcronyme=h8j)

La réponse électronique est obligatoire mais aucune signature n'est exigée (la signature sera demandée à postériori à la seule entreprise retenue avec la matérialisation des documents).

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE</b> .....	<b>3</b>
<b>2 MODE DE PASSATION</b> .....	<b>3</b>
<b>3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	<b>3</b>
<b>4 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES</b> .....	<b>3</b>
4.1 FORME ET OBJET DU MARCHE.....	3
4.2 DUREE DU MARCHE .....	3
4.3 MONTANTS.....	4
4.4 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION .....	4
4.5 FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS .....	4
<b>5  PIECES EXIGEEES POUR LA CANDIDATURE</b> .....	<b>5</b>
<b>6 TRANSMISSION ELECTRONIQUE DE LA CANDIDATURE</b> .....	<b>6</b>
6.1 REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES .....	6
6.2 COPIE DE SAUVEGARDE : .....	6
<b>7 EXAMEN DES CANDIDATURES</b> .....	<b>7</b>
<b>8 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS</b> .....	<b>7</b>

Une annexe, contexte de l'opération

Suivi des versions mises en ligne :

Nom du fichier pdf	Version	Modifications apportées
1 RC candidature SIPRTP V1	Initiale du 25/03	Sans objet

## **1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ**

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)  
14, rue Pierre et Marie Curie  
94701 MAISONS-ALFORT Cedex  
Téléphone : 01 49 77 13 50 (standard)

L'Anses est un établissement public administratif de l'État, placé sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation.

## **2 MODE DE PASSATION**

Marché passé en procédure avec négociation en application des dispositions du code de la commande publique.

## **3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

- Le règlement de la consultation et son annexe relative au contexte de l'opération ;
- Les imprimés DC1 et DC2 ainsi que leur mode d'emploi.

## **4 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES**

### **4.1 FORME ET OBJET DU MARCHÉ**

Le marché à passer constitue un accord cadre qui en fixe tous les termes et est conclu avec un seul opérateur économique. En conséquence, suivant les termes de la fiche explicative CC/2005/03\_rev1 du 14.7.2005 de la Commission européenne relative aux accords-cadres, ce dernier est qualifié de contrat cadre individuel.

Le contrat cadre individuel, s'exécute sous la forme d'un marché à bons de commande suivant les dispositions du code de la commande publique.

Le marché porte sur des services informatiques relatifs à la **Tierce Maintenance Applicative d'un ensemble d'applications du Médicament Vétérinaire du pôle « produits réglementés » (socle Workey) – pour l'Anses, Agence nationale du médicament vétérinaire (TMA SIPRTP-MV).**

À titre principal sur une base forfaitaire :

La maintenance corrective du système d'information.

Prestations aux bons de commande (liste non exclusive) :

- Prise de connaissance
- Maintenance évolutive
- Maintenance adaptative
- Réversibilité et transfert des acquis

### **4.2 DUREE DU MARCHÉ**

Postulat de base :

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification, pour une première période d'exécution qui court à compter de la date de mise en œuvre effective du service (soit à l'issue de la prise de connaissance palier 1 et 3, si cette dernière a lieu) pour une durée de 4 ans ; à l'issue de cette première période, à date anniversaire, le marché est reconduit pour des périodes successives de 12 mois ;

Le cas échéant, en cas de volonté du pouvoir adjudicateur de ne pas reconduire le marché, ce dernier se prononce dans un délai de trois mois précédant la fin de la période considérée en notifiant au titulaire la décision correspondant à la non reconduction du marché ; la non reconduction du marché ne donnera pas lieu à un versement d'indemnité.

Négociation :

*La durée du marché, le cas échéant le nombre et les modalités des reconductions sont des points qui seront discutés lors des négociations.*

### **4.3 MONTANTS**

Le montant minimum correspond au montant de la redevance forfaitaire des prestations effectuées à titre principal pour la première période d'exécution.

Il n'est pas fixé de montant maximum ; la nature imprévisible tant en volume qu'en rythme des prestations exécutées sur la base des bons de commande ne permet pas d'en apprécier le montant global.

### **4.4 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite pour la remise des candidatures, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **4.5 FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS**

La notification des décisions ou informations du pouvoir adjudicateur peut être faite par remise directe contre récépissé, échange dématérialisé ou sur support électronique ou tout autre moyen permettant d'attester la date de réception de la décision ou de l'information.

## 5 **PIECES EXIGEES POUR LA CANDIDATURE**

### **A l'appui de sa candidature le candidat devra fournir :**

- 1- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 2- Le candidat peut produire, s'il le désire, les documents et certificats visés à l'annexe 1.
- 3- En cas de groupement, la lettre de candidature « imprimé DC1<sup>(1)</sup> ou Dume » avec mention du mandataire et des membres du groupement (non obligatoire si le candidat se présente seul).
- 4- Les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières (ou imprimé DC2<sup>(2)</sup> ou Dume et ses annexes) :

#### ✓ Capacités financières :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et/ou le chiffre d'affaires relatif aux prestations faisant l'objet du marché, réalisées par le candidat au cours des trois derniers exercices disponibles.

#### ✓ Références professionnelles et capacités techniques :

#### **Les éléments suivants devront faire l'objet d'une note justificative détaillée.**

- Présentation détaillée des contrats représentatifs de la prestation objet de l'appel à candidature (notamment références similaires sur le socle technologique du marché), effectués au cours des trois dernières années en indiquant leur montant ou volume, leur date, leur destinataire, le nom et les coordonnées d'un contact chez le client.  
Chaque référence devra être accompagnée d'une plaquette de présentation détaillée limitée à une page recto verso A4 (une plaquette par référence) qui reprendra notamment les points marquants, le périmètre fonctionnel, l'équipe et les moyens mis en œuvre...
- Le candidat devra démontrer la compréhension des enjeux et du contexte.
- Moyens du candidat : équipements, et effectif de la société en mentionnant la répartition par qualification. Les ressources internes compétentes sur le socle technologique et disponibles dans le planning du projet devront être tout particulièrement détaillés.  
La capacité à mobiliser des ressources supplémentaires en cas de pics de charges devra être précisée.
- Qualification : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat de qualification professionnelle adapté à l'objet de la consultation (ou tout moyen de preuve équivalent). Sont notamment demandés les niveaux de qualification suivants : maintenance d'installations de CVC, électrique, de plomberie...
- Démarche qualité, en faveur de l'environnement et sociale : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat établi par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent.

*Nb : si le candidat s'appuie sur des capacités d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il produit pour chaque opérateur présenté les mêmes documents que ceux qui lui sont demandés. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.*

*Ainsi, le cas échéant, les candidats sont invités à se présenter en groupement d'entreprise avec mention dans les documents de candidature du mandataire et de ses habilitations à représenter les autres membres du groupement.*

**Dans la mesure du possible, il est demandé au candidat de circonscrire la présentation de son mémoire de candidature et des pièces qui y sont annexées aux seules informations demandées supra.**

Afin de faciliter les échanges ultérieurs, il est souhaité que le candidat fournisse dans son dossier un document d'accompagnement précisant les coordonnées complètes de la personne en charge du suivi du dossier (nom, qualité, téléphone, adresse électronique).

<sup>1&2</sup> Documents joints au dossier de consultation ou disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj>

## 6 TRANSMISSION ELECTRONIQUE DE LA CANDIDATURE



**La réponse à la consultation devra obligatoirement être transmise par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur de l'Anses.**

Tous les documents constituant ou accompagnant la candidature doivent être rédigés en français, ou être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

### **La signature électronique est possible mais n'est pas obligatoire**

Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer un acte d'engagement papier, le cas échéant la lettre de candidature (imprimé DC1 en cas de groupement) et devra fournir, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats prévus à l'**annexe 1**.

#### **6.1 REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES**

Les candidats doivent remettre leur proposition de façon dématérialisée, au plus tard le **30 avril 2019 à 17 heures**, sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=560694&orgAcronyme=h8j>

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis à l'article **5** du présent RC (lisibles par les outils bureautiques standards).

**Avertissement** : tout fichier constitutif de l'offre, devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout fichier reçu par l'Anses et contenant un virus fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu ; le candidat en sera informé.

#### **6.2 COPIE DE SAUVEGARDE :**

Le candidat pourra, parallèlement à son envoi électronique, envoyer une copie de sauvegarde de son dossier de candidature et de son dossier d'offre.

La copie de sauvegarde doit être envoyée sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB...).

La copie de sauvegarde doit être transmise sous pli scellé à l'adresse mentionnée ci-après et comporter la mention « **ne pas ouvrir - consultation 20FCS008 - copie de sauvegarde** » :

**Anses**

**Service achats/marchés**

**14, rue Pierre et Marie Curie**

**94701 Maisons Alfort Cedex**

Elle doit être parvenue dans les délais impartis pour la remise des candidatures tel que mentionné ci-dessus.

Les candidatures et les offres donneront lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde si un programme informatique malveillant est détecté dans un fichier électronique.

Également, si la réponse électronique a été envoyée mais n'est pas parvenue dans les délais requis, ou bien si la candidature ou l'offre n'a pu être ouverte, l'Anses procédera à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

En cas d'ouverture, la copie se substituera au dossier transmis par voie électronique.

## 7 **EXAMEN DES CANDIDATURES**

Au regard du titre IV du code de la commande publique, l'examen des candidatures portera sur le respect des conditions de participation et sur l'analyse de leurs capacités professionnelles, techniques et financières ; les critères retenus sont pondérés de la manière suivante :

<b>Capacités du candidat</b>		Maximum de points attribués sur 100
- Références en TMA sur le <u>socle technologique du marché</u> . (maintenance, correctrice, évolutive, adaptative, réversibilité )		30
- Capacité pour assurer la maintenance correctrice, évolutive et adaptative du SIPRTP_MV dans des conditions satisfaisantes et <i>pérennes</i> .	Compréhension des enjeux et du contexte du marché.	10
	Ressources internes compétentes sur le socle technologique et disponibles dans le cadre du projet NVR.	25
	Capacité à mobiliser des ressources supplémentaires et à supporter des pics de charge.	25
- Capacité financière		10

Le classement des candidatures sera réalisé après addition des notes obtenues aux différents critères ; les candidatures inappropriées ou incomplètes ne feront pas l'objet d'un classement et seront le cas échéant éliminées.

Les candidats dont l'appréciation ou les notes, en application des critères énoncés ci-dessus, ne sont pas jugés suffisants et les candidats classés au-delà de la troisième place pourront ne pas être admis à négocier ; ils en seront informés.

Le nombre maximal de candidats qui seront le cas échéant admis à négocier est de cinq.

La lettre de consultation invitant à remettre une offre sera envoyée simultanément aux candidats sélectionnés.

## 8 **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par les candidats auprès de :

✓ Pour un renseignement d'ordre administratif :

Service des marchés publics

Jean-Luc MELLET (01 49 77 38 30)

Mél : [jean-luc.mellet@anses.fr](mailto:jean-luc.mellet@anses.fr)

Les demandes d'informations complémentaires portant sur des données substantielles du marché doivent être formulées via le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr> au travers de la rubrique questions/réponses **10 jours au moins** avant la date limite de remise des candidatures :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=560694&orgAcronyme=h8j>

Les réponses seront publiées **6 jours au moins** avant la date limite de remise des candidatures.

## ANNEXE 1

### DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE POTENTIEL DU MARCHÉ

(si ces derniers ne sont pas disponibles sur le profil acheteur)

#### **A/ Candidat individuel ou membre du groupement établi en France.**

##### **Dans tous les cas :**

- ✓ Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (dont délégations de signature...).
- ✓ Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions **datant de moins de 6 mois** (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).
- ✓ Les attestations et certificats récents délivrés par l'administration fiscale dont dépend l'attributaire prouvant que les obligations fiscales ont été satisfaites (impôts sur le revenu, impôt sur les sociétés et taxe sur la valeur ajoutée).
- ✓ Une attestation d'assurance en cours de validité.

**Dans le cas où** l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (*article D 8222-5-2° du code du travail*) :

- ✓ Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis ou D1), délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente datant de moins de 3 mois.
- ✓ Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- ✓ Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- ✓ Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

#### **B/ Candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.**

- ✓ Se référer au titre IV du code de la commande publique.
- ✓ Une attestation d'assurance en cours de validité.